



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques
Direction régionale des Finances Publiques
Auvergne – Rhône-Alpes et Département du Rhône
Pôle d'évaluation domaniale de Lyon
3, rue de la Charité
69268 LYON cedex 02

Le 09/02/2026

téléphone : 04 72 77 21 00
Courriel : drfip69.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marianne HERNANDEZ
Courriel : Marianne.hernandez@dgfip.finances.gouv.fr

Madame La Maire de
Décines-Charpieu

Téléphone : 04 72 77 21 50- 06 09 89 72 48
Réf DS : 29261142
Réf OSE : 2026-69275-29261142

LETTRÉ VALANT AVIS DU DOMAINE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr](https://collectivites-locales.gouv.fr)

Objet : Dans le cadre d'une régularisation foncière, saisine pour avis du domaine sur l'acquisition de la parcelle AV 267 (150 m²) et de 3 emprises de parcelles totalisant 742 m² à détacher des parcelles AV 264, AV 268 et AV 310 (250 + 463 + 29 = 742 m²) de plus grandes importances.

Ces emprises de parcelle et parcelle à usage de chemin piétonnier public et accotements appartiennent à la copropriété des Alpilles, sont situées au 54 avenue Edouard Herriot à DÉCINES-CHARPIEU et constituent « le chemin des amoureux ».

Affaire suivie par : Coleen DARNAUD , chargée de mission foncier et juridique.



Par une saisine en date du 19/06/2026, vous sollicitez le Pôle d'Évaluation domaniale sur l'acquisition d'une parcelle et de 3 emprises de parcelle à intégrer au domaine public de voirie gérée par la Ville de Décines-Charpieu, moyennant le montant d'un **euro symbolique**.

Ces emprises de parcelles totalisant 892 m² en nature de chemin piétonnier et accotements sont à usage effectif public.

Compte tenu de la nature du bien (chemin piétonnier et accotements) et de l'usage effectif public actuel et futur, cette cession qui constitue également un transfert de charge d'entretien, est estimée l'euro symbolique. Cette lettre avis est valable pour une durée de 12 mois.

Pour le Directeur régional et par délégation,

Marianne HERNANDEZ,
Inspectrice des Finances Publiques
Actuée de réception en préfecture
069216902759-20260226-0-SF-26022604-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.